



ESPACES VERTS

LOT N°1: TAILLE EN RIDEAU DES ARBRES DU DOMAINE NATIONAL DU PALAIS ROYAL

LOT N°2 : TAILLE EN RIDEAU DES ARBRES DU DOMAINE NATIONAL DE MEUDON

MARCHE PUBLIC DE SERVICES

Marché Public à Procédure formalisée
passé conformément aux articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5
du Code de la commande Publique

Règlement de la consultation

Date limite de remise des offres : Le jeudi 25 septembre 2025 à 15H00

Table des matières

ARTICLE 1. Objet et étendue de la consultation	2
1.1 Objet	2
1.2 Mode de passation	3
1.3 Décomposition de la consultation en lots	3
1.4 Type et forme de marché	3
1.5 Marchés à prestations similaires	3
1.6 Nomenclature	3
ARTICLE 2. Conditions de la consultation	3
2.1. Questions relatives au dossier de consultation	3
2.2 Délai de validité des offres	4
2.3 Variantes	∠
2.4 Forme juridique du groupement	∠
ARTICLE 3. Intervenants	4
3.1 Pouvoir adjudicateur	∠
3.2 L'architecte des bâtiments de France, conservateur du monument, Service référent	∠
3.3 Sécurité et protection de la santé des travailleurs	5
ARTICLE 4. Conditions relatives au contrat	5
4.1 Durée du contrat ou délai d'exécution	5
4.2 Modalités essentielles de financement et de paiement	5
ARTICLE 5. Contenu du dossier de consultation	5
ARTICLE 6. Présentation des candidatures et des offres	6
6.1 Documents à produire	6
6.1.1 Pièces de la candidature	6
6.1.2 Pièces de l'offre	7
6.2 Visites sur le site	8
6.3 Questions et renseignements complémentaires	8
ARTICLE 7. Conditions d'envoi ou de remise des plis	9
ARTICLE 8. Examen des candidatures et des offres	10
8.1 Sélection des candidatures	10
8.2 Attribution du marché	10
8.3 Classement provisoire des offres	10
ARTICLE 9. Procédures de recours	11

ARTICLE 1. OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

1.1 OBJET

La présente consultation a pour objet la taille en rideau des arbres du jardin du domaine national du Palais Royal et la taille en rideau des arbres du domaine national de Meudon.

1.2 MODE DE PASSATION

La procédure de passation utilisée est la procédure d'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique.

1.3 DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION EN LOTS

Les prestations font l'objet de deux lots :

Lot(s)	Désignation
1	Domaine national du Palais Royal : Taille en rideau des arbres du domaine
	Lieu d'exécution : Domaine national du Palais Royal- 75001 Paris
2	Domaine national de Meudon : Taille en rideau des arbres du domaine
	Lieu d'exécution : Domaine national de Meudon - 92190 Meudon

1.4 TYPE ET FORME DE MARCHE

Le marché est un marché de services ordinaire, reconductible.

1.5 MARCHES A PRESTATIONS SIMILAIRES

Le Pouvoir adjudicateur pourra confier au titulaire du marché, en application de l'article R.2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marché ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

La durée pendant laquelle un nouveau marché pourra être conclu ne peut dépasser 3 ans à compter de la notification du présent marché.

1.6 NOMENCLATURE

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code	Description	Code suppl.	Code suppl.
77341000	Élagage des arbres		

ARTICLE 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1. QUESTIONS RELATIVES AU DOSSIER DE CONSULTATION

Pour obtenir tout renseignement complémentaire qui leur serait nécessaire, les soumissionnaires font parvenir une demande écrite sur la plate-forme des achats de l'État, au plus tard dix jours (10 j) avant la date limite de remise des offres.

Le service acheteur transmet par la même plate-forme les éléments de réponse à chaque demande de renseignements au plus tard six jours (6 j) avant la date et l'heure fixées pour la remise des offres. Il n'est répondu à aucune question écrite posée par un autre moyen que celui

du dépôt sur la plate-forme des achats de l'État (Place) <u>https://www.marches-publics.gouv.fr</u>, via le module « question » de la consultation.

2.2 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.3 VARIANTES

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 FORME JURIDIQUE DU GROUPEMENT

En cas de groupement, la forme souhaitée par le Pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du Pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

ARTICLE 3. INTERVENANTS

3.1 POUVOIR ADJUDICATEUR

Le Pouvoir adjudicateur est représenté par : **Direction régionale des Affaires culturelles d'Ile-de-France**Conservation régionale des monuments historiques

47 rue Le Peletier

75009 Paris

Blandine Déchanet-Gut, cheffe du bureau de la conduite des opérations

Contact : Mathilde Bachot, chargée de gestion administrative et financière mathilde.bachot@culture.gouv.fr

Ci-après dénommé « Pouvoir adjudicateur »

3.2 L'ARCHITECTE DES BATIMENTS DE FRANCE, CONSERVATEUR DU MONUMENT, SERVICE REFERENT

Lot n° 1 : Frédéric Masviel, conservateur du Palais Royal représenté par

Marjorie Dorsemaine, ingénieure des services culturels et du patrimoine

marjorie.dorsemaine@culture.gouv.fr

Lot n° 2 : Benoit Léothaud, conservateur du domaine national de Meudon, représentée par

Iona Gabriel ingénieure des services culturels et du patrimoine

iona.gabriel@culture.gouv.fr

3.3 SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE DES TRAVAILLEURS

La sécurité et la protection de la santé fera l'objet d'un plan de prévention établi au démarrage du marché conjointement avec le Pouvoir adjudicateur et le Service référent.

ARTICLE 4. CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

4.1 DUREE DU CONTRAT OU DELAI D'EXECUTION

La durée du marché débute, pour chaque lot, à la notification du contrat. Le marché est conclu pour une période d'un an, reconductible trois fois un an.

4.2 MODALITES ESSENTIELLES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) de l'accordcadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures.

ARTICLE 5. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- le règlement de la consultation (RC)
- l'acte d'engagement (AE)
- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes :
 - o Annexe 1 Lot 1 Domaine national du Palais-Royal Taille en rideau des arbres du jardin Plan de situation
 - Annexe 2 Lot 1 Domaine national du Palais-Royal Taille en rideau des arbres du jardin -Plan d'intervention
 - Annexe 3 Lot 2 Domaine national de Meudon Taille en rideau des arbres des alignements de la grande terrasse, du parterre de l'Orangerie et de la Promenade Est
 - Plan de localisation
 - Annexe 4 Lot 2 Domaine national de Meudon Taille en rideau des arbres des alignements de la grande terrasse, du parterre de l'Orangerie et de la Promenade Est - Plan de dénomination des espaces
 - Annexe n° 5 Lot 2 Domaine national de Meudon Taille en rideau des arbres des alignements de la grande terrasse, du parterre de l'Orangerie et de la Promenade Est - Plan de repérage des alignements, issu du diagnostic établi en 2017
- la décomposition du prix globale et forfaitaire (DPGF)

Le Pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le Pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

ARTICLE 6. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 DOCUMENTS A PRODUIRE

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces listées ci-après.

6.1.1 Pièces de la candidature

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique:

• renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner en application des dispositions du Code de la Commande publique (articles du Code devant être visés dans la déclaration : L 2141-1 à L 2141-5 et L 2141-7 à L 2141-10).	oui

• renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	non

• renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise

	i
Libellés	Signature

Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	non
Liste des prestations similaires exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution)	non
Indication des moyens matériels dont dispose le candidat, en lien avec la nature du marché (véhicules, engins de chantier, équipements de protection collective et individuelle, installation de chantier, etc.)	Non
Attestation(s) de visite du lieu d'exécution et de prise de connaissance du site, conformément à l'article 6.2 du présent règlement de la consultation.	Oui

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME). Les candidats peuvent aussi utiliser le formulaires DC4 (déclaration de sous-traitance) disponible gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le Pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

6.1.2 Pièces de l'offre

Libellés	Nécessité de signer le document
L'acte d'engagement (AE) du lot pour lequel le candidat soumissionne	Oui
Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)	Oui

Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes :	Oui
 Annexe 1 – Lot 1 Domaine national du Palais-Royal - Taille en rideau des arbres du jardin Plan de situation 	
 Annexe 2 - Lot 1 Domaine national du Palais-Royal - Taille en rideau des arbres du jardin -Plan d'intervention 	
 Annexe 3 – Lot 2 Domaine national de Meudon - Taille en rideau des arbres des alignements de la grande terrasse, du parterre de l'Orangerie et de la Promenade Est - Plan de localisation 	
 Annexe 4 – Lot 2 Domaine national de Meudon - Taille en rideau des arbres des alignements de la grande terrasse, du parterre de l'Orangerie et de la Promenade Est - Plan de dénomination des espaces 	
 Annexe 5 - Lot 2 Domaine national de Meudon - Taille en rideau des arbres des alignements de la grande terrasse, du parterre de l'Orangerie et de la Promenade Est - Plan de repérage des alignements, issu du diagnostic établi en 2017 	
La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)	Oui
Le mémoire justificatif des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution du marché, incluant si besoin les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 VISITES SUR LE SITE

Une visite sur le site d'exécution des prestations est obligatoire préalablement à la remise des offres

Les visites sont ouvertes exclusivement sur inscription par message via le module « question » de la plateforme des achats de l'Etat (Place) https://www.marches-publics.gouv.fr au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date de visite.

Lot N° 1: Domaine national du Palais-Royal

Contact: marjorie.dorsemaine@culture.gouv.fr

Lot N° 2 : Domaine national de Meudon Contact : <u>iona.gabriel@culture.gouv.fr</u>

Les visites auront lieu pendant le mois de septembre. Les dates et heures des visites seront communiquées aux candidats au cours de la présente consultation.

6.3 QUESTIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du Pouvoir

adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://www.marches-publics.gouv.fr. Se rendre sur le module « question ».

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant téléchargé le dossier après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

ARTICLE 7. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

La transmission des documents **se fait exclusivement par voie électronique** sur le profil d'acheteur du Pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://www.marches-publics.gouv.fr.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

DRAC Ile-de-France,
Conservation régionale des monuments historiques
Bureau de la conduite des opérations
47 rue Le Peletier
75009 Paris

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : Acrobat, Office, OpenOffice, Libre-code marché Office.

La signature électronique des documents et celle du marché par l'attributaire ne sont pas exigées dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours, le cas échéant, à la signature électronique sont à la charge des candidats.

ARTICLE 8. EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

8.1 SELECTION DES CANDIDATURES

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le Pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 5 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 ATTRIBUTION DU MARCHE

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à 4 et R.2152-1 à 7 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères et sous-critères	Pondération
1 - Prix des prestations	40.00 %
2 - Valeur technique Décomposée de la manière suivante : 2.1 – qualité de l'équipe proposée 2.2 - mode opératoire proposé	50.00% 25% 25%
3 - Qualité environnementale des moyens d'intervention présentés, notamment l'utilisation par l'entreprise de modes de déplacements favorisant le développement durable.	10.00%

Concernant les prix forfaitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée, en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 CLASSEMENT PROVISOIRE DES OFFRES

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R.2143-6 à R.2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le Pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 5 jours.

Une attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle devra également être produite dans le même délai.

ARTICLE 9. PROCEDURES DE RECOURS

Le tribunal territorialement compétent est :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PARIS
7 rue de Jouy
75181 PARIS CEDEX 04

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 et R.551-1 à R.551-6 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat ;
- référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 et R.551-7 à R.551-10 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA;
- recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.
- recours pour excès de pouvoir contre la décision d'infructuosité de la procédure, prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme.